

**SECUNDA SESSIONE URDINARIA DI U 2018
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2018
REUNIONE DI I 20 E21 DI SITTEMBRE
REUNION DES 20 ET 21 SEPTEMBRE**

2018/O2/058

**REPONSE DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MME MATTEA CASALTA
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

OBJET : VOL 1611 AIT France du 11 Septembre 1968

Madame la Conseillère territoriale, Mesdames les Messieurs,

Vous l'avez rappelé, nous étions très nombreux à avoir tenu à être présents, aussi bien à Nice le 10 septembre, qu'à Aiacciu le lendemain à l'occasion des commémorations du 50^{ème} anniversaire de cette catastrophe.

Nous avons été émus et touchés par la dignité, le courage et la volonté indomptable de ces familles de voir la vérité enfin connue et reconnue. Un combat qu'incarnent si parfaitement les frères Mathieu et Louis Paoli, et nous avons dit ensemble qu'il est de notre devoir de soutenir la quête de vérité et de justice ainsi engagée et de lui permettre d'aboutir.

Nous le savons de nombreux éléments et indices concordants conduisent à penser que c'est bien un tir de missile provenant d'exercices militaires qui a été à l'origine de la destruction du réacteur de l'avion, entraînant sa chute.

Il y a aujourd'hui une façon de permettre à la vérité de voir le jour. Il n'y en a qu'une seule. C'est que le secret défense soit levé. Cette procédure dépend du juge d'instruction demandeur, du Ministre des Armées et d'une autorité administrative indépendante. La demande a été faite par le juge d'instruction. Il est évident qu'une prise de position publique et officielle du Président de la République conduirait à la levée du secret défense. Je lui avais écrit à cette fin le 7 décembre 2017 et sa réponse en date du 2 octobre ouvrait la porte à l'espoir, puisque le Président Macron indiquait je cite : « *il m'apparaît évident que tous les moyens doivent être mis en œuvre pour comprendre les causes de ce drame et qu'aucun obstacle ne devra être opposé à la manifestation de la vérité* ».

Parole présidentielle forte, mais malheureusement à ce jour, aucune avancée concrète. C'est pourquoi la date symbolique du 50^{ème} anniversaire de la catastrophe nous est apparue comme le moment ou enfin les paroles doivent se transformer en acte. J'ai proposé à Jean-Guy Talamoni, Président de l'Assemblée de Corse, à Christian Estrosi, Maire de Nice, à Laurent Marcangeli, Maire d'Ajaccio, à Renaud Muselier, Président de la Région PACA, que nous écrivions ensemble, au Président de la République, pour lui demander solennellement de se prononcer officiellement en faveur de la levée du secret défense.

Je m'adresse à vous, Mesdames et Messieurs, les Conseillers de l'Assemblée de Corse. Je vous propose que vous vous associiez à cette lettre et à cette demande en une forme solennelle.

Je propose également à tous les élus de Corse qui le souhaitent de se joindre à notre appel et j'inviterai également les élus de la région PACA à faire de même. Si nous le demandons ensemble, nous obtiendrons cette levée du secret défense. Et je voudrais vous dire aussi que les hasards du calendrier font que cet anniversaire, ce 50^{ème} anniversaire et l'initiative d'aujourd'hui, interviennent quelques jours après une décision intervenue dans un tout autre domaine, mais là encore une décision du Président de la République qui a reconnu la responsabilité de l'Etat dans la torture et dans la mort de Maurice Audin, militant communiste. Et concernant cette disparition tragique, le Président Macron a également appelé je le cite : « *ceux qui auraient des documents ou des témoignages à livrer, à se tourner vers les archives nationales pour participer à cet effort de vérité historique* ».

La mort accidentelle des passagers du vol 1611 d'Air France le 11 septembre 1968 est bien sûr un drame d'une nature totalement différente, mais dans ce cas là aussi, l'Etat s'honorera en créant les conditions de la manifestation de la vérité. Une décision de levée du secret défense permettra de dissiper le sentiment fort de doute, d'abandon et de soupçon ressenti par toutes celles et ceux qui ont perdu un être cher dans ce drame. Là aussi, comment ne pas évoquer les mots contenus dans le courrier adressé à la veuve et aux enfants de Maurice Audin par le Président de la République. « *Une reconnaissance ne guérira pas, il restera sans doute de l'irréparable en chacun, mais une reconnaissance doit pouvoir symboliquement délester ceux qui ploient encore sous le poids du passé* ».

Dans l'affaire de la caravelle Ajaccio – Nice, je le dis et nous le disons solennellement, le moment est venu de délester celles et ceux qui, cinquante ans après la disparition

des leurs, ploient encore sous le poids d'un passé qu'on leur a refusé jusqu'à aujourd'hui de comprendre et donc d'accepter.

Une décision de levée du secret défense permettra qu'arrive enfin, après le temps si long, cinquante ans, de l'incertitude et des interrogations lancinantes, celui du deuil enfin accompli et donc de la douleur apaisée.

Cinquante ans après est enfin venu le moment de la vérité et de la justice.